

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BIENVILLE

O-O-O

Séance du 13 décembre 2023

Date convocation : le 08 décembre 2023

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, le treize décembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence du Maire, Monsieur Patrick LEROUX.

- Nombre de membres afférents au Conseil Municipal. : 11
- Nombre de membres en activité : 11
- Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 9

Étaient présents : MM. Patrick LEROUX, Philippe QUILLET, Guy DUFOSSÉ, Christophe DEMANGEOT, Sébastien CARRARA, Marcel HECQUET et MMES Pascale BONHOMME, Muriel DOUBET.

Absente excusée : Mme Pascale CORBIER ayant donné pouvoir à M. Christophe DEMANGEOT.

Absents : M. Rachid KALAI et MME Catherine TAVARES.

Secrétaire de séance : MME Muriel DOUBET.

33-2023 CONVENTION RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION DE SERVICE DE L'ARCBA PORTANT LA DIRECTION DE L'INGÉNIERIE URBAINE

Par délibération du 30 juin 2005, l'ARC a décidé de la mise en place du service dit « partagé » Direction de l'Ingénierie Urbaine au profit des communes intéressées.

La mise en place de ce service s'inscrivait dans le cadre d'un dispositif global, comprenant d'autres services « partagés », élaboré par l'Agglomération et destiné à apporter une assistance aux Communes dans l'exercice de leurs compétences propres.

Cette convention fait suite à la délibération n°11-2021 par laquelle le Conseil Municipal a adhéré à ce service partagé proposé par l'ARCBA.

La convention a pour objet de fixer les modalités organisationnelles et financières consécutives à la création d'un service spécialisé en VRD (Voiries et Réseaux Divers) et notamment concernant le projet du carrefour de la RD142.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 9 voix,  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition de services de l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne au profit de ses membres portant sur la direction de l'ingénierie urbaine.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire, Patrick LEROUX

